

SAISON 2024-2025

À REMETTRE À L'ASSOCIATION

⇒ LA FEUILLE D'INSCRIPTION DUMENT REMPLIE ET SIGNÉE

⇒ UNE PHOTO D'IDENTITÉ RÉCENTE OBLIGATOIRE

UNIQUEMENT pour la gymnastique féminine et la gymnastique masculine avec nom et prénom inscrits au dos

⇒ UN CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ CHOISIE

Pour les majeurs pour la pratique en compétition, valable 3 ans sans interruption de licence
 ou

COUPON DU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

- pour les enfants mineurs à partir de 6 ans
- pour toute pratique en loisirs : GYM FORM, PARKOUR
- pour un renouvellement de licence d'une personne majeure pratiquant en compétition avec certificat médical en cours de validité (3 ans)

Les enfants âgés de moins de 6 ans n'ont pas besoin de fournir de certificat médical ou questionnaire de santé

⇒ RÈGLEMENT DE L'ADHÉSION ET DE LA COTISATION

MOYENS DE PAIEMENT

Chèques, espèces, chèques vacances et coupons sport de l'ANCV, les SHAKE@DO.87 et Pass Club du conseil départemental de la Haute-Vienne, les Pass'Sport et les tickets loisirs de la CAF, sont acceptés pour le règlement.

Le paiement par internet avec HelloAsso est possible avec le QR Code.

Les adhérents habitant en zone prioritaire peuvent bénéficier de la ristourne en renseignant le code promo égal à QPV/ZRR



ASSURANCE ci-dessous le tableau des garanties

Nous sommes assurés en responsabilité civile + indemnités contractuelles à la compagnie d'assurances MMA, SARL PARQUET ASSURANCES, Agents généraux MMA, 9 rue Picois, 37600 LOCHES (contrat collectif de la FSCF). L'assurance individuelle souscrite est incluse dans le coût de la cotisation. Ci-dessous le tableau des garanties en fonctions des options souscrites par l'association.

INDEMNITES CONTRACTUELLES PAR SUITE D'ACCIDENT CORPOREL	SUIVANT OPTION CHOISIE		
	MINI	MAXI	FRANCHISES
DECES	13 000 €	39 000 €	NEANT
INVALIDITE PERMANENTE	25 000 €	77 000 €	Seuil 5%
INCAPACITE TEMPORAIRE	NEANT	23 €	4 jours
FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	2 500 €	2 500 €	NEANT
FRAIS D'OPTIQUE (PAR BRIS)	250 €	500 €	NEANT
FRAIS DE 1 ^{ère} PROTHESE DENTAIRE (PAR DENT)	250 €	500 €	NEANT
REMBOURSEMENT DE SOINS FRAIS HOSPITALIER	200 % des remboursements des Régimes Sociaux selon réglementation		
LOCATION DE PROTHESES OU D'APPAREILLAGES	160 €	160 €	NEANT

Pour toutes personnes licenciées, l'option MINI est souscrite lors de l'inscription. Pour les personnes ayant une activité professionnelle, l'option MAXI de l'assurance est souscrite.

TARIFS

ADHESION	COTISATION		TOTAL A REGLER		
			1 ADHERENT	2 ADHERENTS	3 ADHERENTS
40 €	GYMNASTIQUE	150 €	190 €	350 €	490 €
	ECOLE DE GYM	150 €	190 €	350 €	490 €
	GYM FORM' 1 SEANCE	110 €	150 €	270 €	370 €
	GYM FORM' 2 SEANCES ou +	150 €	190 €	350 €	490 €
	PARKOUR	110 €	150 €	270 €	370 €
	EVEIL 1 SEANCE	110 €	150 €	270 €	370 €
	EVEIL 2 SEANCES	150 €	190 €	350 €	490 €
	EVEIL premiers pas	110 €	150 €	270 €	370 €

Une réduction de 30€ est offerte pour le 2^{ème} pratiquant au sein d'une même famille.

Une réduction de 50€ sur la cotisation est offerte à partir du 3^{ème} pratiquant au sein d'une même famille.

Exemple de cas :

Pour un enfant inscrit en **ÉVEIL** et un de ses parents inscrit en **GYM FORM' 2 séances ou +**, nous avons :

2 adhésions + cotisation ÉVEIL (1séance) + cotisation GYM FORM' (2 séances ou +) + réduction de 30€

 $2 \times 40€ + 110€ + 150€ - 30€ = 310€$ à régler

Une réduction de 20€ sur la cotisation est offerte pour les adhérents habitant dans les quartiers prioritaires de la ville de Limoges (QPV) ou en zone de revitalisation rurale (ZRR), voir :

- QPV : vérification avec le simulateur à l'adresse <https://siq.ville.gouv.fr/>

- ZRR : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/content/download/9720/78278/file/ZRR>

Tout argent versé sera non-remboursable.

Cette somme est payable de préférence par chèque libellé à l'ordre : CSM LIMOGES

PARENTS-AMIS, VOUS SOUHAITEZ NOUS SOUTENIR

Pour cela vous pouvez devenir membre de l'association pour 40€ et/ou nous faire un don déductible des impôts. Pour cela il suffit de remplir une feuille d'inscription ou se rendre sur notre site internet :

www.csm-limoges.fr

QUELQUES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- Le stationnement dans la cour intérieure du gymnase ou devant le portail est interdit
- L'accès aux salles de gymnastique est réservé aux pratiquants
- Respecter les horaires de début et de fin d'entraînements.
- Respecter les lieux, le matériel, les autres personnes présentes dans le cours ainsi que les encadrants.
- Pour la sécurité de tous, il est formellement interdit de monter sur les agrès sans l'autorisation et la présence d'un responsable.
- Avoir une tenue vestimentaire adaptée à la pratique de l'activité.
- Pour les compétitions, la tenue du club est obligatoire.
- La composition des groupes gymniques est du ressort exclusif des responsables de section.